

DE24.017

FINANCES

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

BUDGET ANNEXE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Autorisation - Approbation



La nomenclature comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dispose qu'en fin de chaque exercice l'assemblée délibérante procède à l'affectation des résultats d'investissement et de fonctionnement.

Pour mémoire, les ESSMS dont les financements sont majoritairement apportés par des organismes de sécurité sociale ou par une collectivité publique n'affectent pas librement leur résultat d'exploitation. L'affectation de leur résultat est décidée par l'autorité de tarification, après proposition de l'assemblée délibérante de l'établissement concerné, conformément aux dispositions des articles L.314-7 et R.314-51 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Par conséquent, l'affectation des résultats 2023 du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) dans son budget 2024 est la suivante :

- **En section d'investissement :**

Les résultats de la section d'investissement de l'exercice 2023 sont les suivants :

Excédent de l'exercice 2023		Résultat antérieur 2022		Excédent de fonctionnement capitalisé (C/1068)		Résultat de la section d'investissement 2023 – Excédent cumulé
6 355,99 €	+	21 240,38 €	+	0 €	=	27 596,37 €

La section d'investissement ne comporte pas de restes à réaliser.

L'excédent cumulé d'investissement de 27 596,37 € sera affecté au compte 001 (résultat d'investissement reporté, excédent).

• **En section de fonctionnement :**

Résultat comptable de l'exercice 2023		Résultat incorporé au BP 2023		Résultat à affecter en 2024
28 556,10 €	+	111 978,72 €	=	140 534,82 €

Le résultat de la section de fonctionnement 2023 de 140 534,82 € est affecté au compte 1108 « Report à nouveau (solde créditeur) » et sera incorporé au résultat 2025 (à inscrire sur la ligne 002 du BP 2025).

Compte tenu de la délibération DE23.0390 du 23 juin 2023, il convient de reprendre les 131 379,77 € mis en 2022 au compte 1108 « Report à nouveau (solde créditeur) » afin de les inscrire sur la ligne 002 du BP 2024.

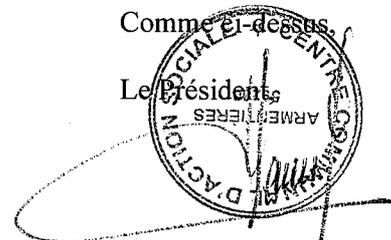
Pour mémoire, la réserve de compensation de fonctionnement est de 36 483,53 €.

Le Conseil d'Administration approuve ces propositions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme et access.
Le Président


Bernard HAESBROECK

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 avril 2024

Convocation du 12 avril 2024

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle des commissions – Hôtel de Ville à Armentières, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : Mme COBBAERT, Mme CASIER, Mme GUSTIN, Mme LORIDAN, Mme LEROY, M QUESTE, M. TISON BEERNAERT, M. VANGAEVEREN, M. BEHAGHEL.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M CHIEUX a délégué pour le représenter Monsieur QUESTE conformément à l'article R.123-16 du Code de l'action sociale et des familles.

EXCUSÉS : M MEHEZ, M. VANNESTE, Mme PLAZANET

ABSENTS : M AIT ELHAJ, Mme LATOUR, M BOURGEOIS

SSIAD – FEUILLE DU RESULTATS 2023

SECTION	DEPENSES	RECETTES	DIFFÉRENCE
<u>INVESTISSEMENT</u>	0,00	27 596,37	27 596,37
* réalisé	0,00	6 355,99	6 355,99
* résultat antérieur 001	0,00	21 240,38	21 240,38
* excédents de fonctionnement capitalisé 1068		0,00	0,00
Restes à réaliser		0,00	0,00
<u>Excédent de financement</u>			27 596,37
<u>FONCTIONNEMENT</u>	476 234,80	748 149,39	271 914,59
* réalisé	476 234,80	504 790,90	28 556,10
* résultat de clôture 2022 : excédent en attente d'affectation (compte 110 report à nouveau)		243 358,49	243 358,49
TOTAUX	476 234,80	775 745,76	299 510,96

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
 Reçu en préfecture le 22/04/2024
 Publié le 23/04/2024
 ID : 059-265900175-20240418-DE24_017-DE

Le Trésorier municipal,

Dominique GALLOIS

Fait en Mairie d'Armentières, le 18/04/2024

Le Président

Bernard HAESBROECK